



FR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
80^{ème} session
Rome, 9 décembre 2021

UNIDROIT 2021
A.G. (80) 4
Original: anglais
novembre 2021

**Point n° 6 de l'ordre du jour: Modifications définitives du Budget et approbation
des Comptes pour l'exercice financier 2020**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Illustration des Comptes 2020</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Approbation des Comptes pour l'exercice financier 2020</i>
<i>Document connexe</i>	<i>UNIDROIT 2021 – Comptes des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2020 – Rapport de la Commission des Finances – UNIDROIT 2021 - F.C. (92) 9 (en préparation)</i>

1. Le Budget pour l'exercice financier 2020, approuvé par l'Assemblée Générale à sa 78^{ème} session (Rome, 12 décembre 2019), prévoyait que les dépenses effectives de 2.342.500,00 € seraient comblées par des recettes effectives de 2.342.500,00 € sans excédent prévu à la clôture de l'exercice financier 2019.
2. Les Comptes pour l'exercice financier 2020 montrent que les recettes effectives s'élevaient à 2.211.655,13 €. En raison des dépenses effectives de 2.166.040,90 €, la trésorerie à la clôture de l'exercice 2020 faisait apparaître un solde de 378.137,48 € résultant du solde positif de 332.523,25€ de l'exercice financier 2019 plus le report de 2020 de 45.614,23 €.
3. Le solde créditeur du Fonds du roulement à la clôture de l'exercice financier 2020 s'élevait à 368.573,94 €.

4. Pour faciliter la lecture des Comptes un résumé des recettes est indiqué ci-dessous (en euro):

	Prévisions 2020	Recettes effectives 2020
Excédent actif au 1 ^{er} janvier 2020	--	332.523,25
Recettes:		
Gouvernement italien	126.500,00	126.250,00
Autres Gouvernements participants	2.150.500,00	1.997.484,40
Estimation des profits sur le taux de change	--	--
Contributions de nouveaux États membres	--	--
Intérêts	1.000,00	0,00
Contribution aux frais généraux	15.000,00	15.000,00
Vente des publications	17.000,00	34.021,00
Donation privé (Aviareto)	17.500,00	17.690,52
Recettes extraordinaires	15.000,00	21.209,21
Total des recettes effectives et excédent actif au 1^{er} janvier 2020	<u>2.342.500,00</u>	<u>2.544.178,38</u>
Intérêts sur les avoirs du Fonds de roulement	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Total des recettes de l'exercice 2020	2.342.500,00 =====	2.544.178,38 =====

5. Les variations affectant les dépenses pour 2020 sont indiquées analytiquement dans les Comptes 2020 et peuvent se résumer ainsi:

CHAPITRES	Estimation 2020	Dépenses effectives	Différence	
			Économies	Excédent
A) Dépenses ordinaires				
Chap. 1 Indemnités à titre de remboursement des frais	287.130,00	93.766,67	193.363,33	0
Chap. 2 Appointements et indemnités à titre de rémunération	1.236.793,00	1.259.112,45	11.871,22	34.190,67
Chap. 3 Charges sociales	465.577,00	521.573,32	602,10	56.598,42
Chap. 4 Frais d'administration	63.000,00	29.603,33	33.396,67	0
Chap. 5 Frais d'entretien	161.000,00	142.106,27	29.907,56	11.013,83
Chap. 6 Bibliothèque	129.000,00	119.878,86	12.836,82	3.715,68
Chap. 7 Programme de coopération juridique	0	0	0	0
Chap. 8 Fonds de réserve divers	0	0	0	0
B) Dépenses extraordinaires				
Chap. 9 Fonds de roulement	----	---		--
Chap. 10 Convocation d'une Conférence diplomatique pour l'adoption de l'un des projets de Convention de l'Institut ou d'une manifestation scientifique	----	---	--	---
Total des dépenses extraordinaires	0.00 =====	0.00 =====	-- =====	-- =====
Total des dépenses effectives	2.342.500,00 =====	2.166.040,90 =====	281.977,70 =====	105.518,60 =====
	=	=	=	=
C) Comptes spéciaux	-- =====	-- =====	-- =====	-- =====
Total des dépenses	2.342.500,00 =====	2.166.040,90 =====	281.977,70 =====	105.518,60 =====
	=	=	=	=

6. Le solde peut s'expliquer ainsi (en euros):

	Budget	Actual
Total des dépenses	2.342.500,00	2.166.040,90
Total des recettes	2.342.500,00	2.221.555,62
Solde au 31 décembre 2020	0,00	378.137,48

7. Lors de sa 92^{ème} session (Rome, 4 novembre 2021), la Commission des Finances a pris note des informations figurant ci-dessus et a recommandé que l'Assemblée Générale, lors de sa 80^{ème} session (Rome, 9 décembre 2021), approuve les modifications définitives au Budget et aux Comptes pour l'exercice financier 2020.

8. *Au vu des considérations qui précèdent, l'Assemblée Générale, lors de sa 80^{ème} session, est invitée à approuver les modifications définitives au Budget et aux Comptes pour l'exercice financier 2020 et à se prononcer sur le quitus du Secrétaire Général pour la gestion de l'exercice financier 2020, conformément à l'article 38(5) du Règlement.*